

Cet article a été téléchargé sur le site de la revue Ithaque :

www.revueithaque.org



Ithaque : Revue de philosophie de l'Université de Montréal

Pour plus de détails sur les dates de parution et comment soumettre un article, veuillez consulter le site de la revue : <http://www.revueithaque.org>

Pour citer cet article : **Vachon, D. (2014) « Comparaison du concept de démocratie chez Aristote et Tocqueville et critique de ses dérives potentielles », *Ithaque*, 15, p. 103-123.**

URL : <http://www.revueithaque.org/fichiers/Ithaque15/Vachon.pdf>

Cet article est publié sous licence Creative Commons « Paternité + Pas d'utilisation commerciale + Partage à l'identique » :
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.5/ca/deed.fr>



Comparaison du concept de démocratie chez Aristote et Tocqueville et critique de ses dérives potentielles

David Vachon*

Qui veut jouer les médiateurs entre deux penseurs résolu est marqué par le sceau de la médiocrité : il n'a pas l'œil qui permet de voir l'exceptionnel ; voir du semblable et rendre identique est le signe d'une vue faible.

Friedrich Nietzsche, *Le Gai Savoir*, « Contre les médiateurs », aphorisme 228

Résumé

Malgré les deux millénaires séparant le Grec Aristote et le Français Alexis de Tocqueville, les deux philosophes partagent certains éléments théoriques communs. D'abord, les deux effectuent une critique serrée de la démocratie, mais surtout, ils ont l'avantage de bénéficier d'un terrain d'enquête privilégié où une jeune démocratie se déploie : Athènes pour Aristote et les États-Unis pour Tocqueville. Nous verrons d'abord en quoi la méthodologie de ces auteurs se rejoint. Puis, il sera question de la typologie des différents régimes chez chacun, leurs finalités et ce qui caractérise particulièrement la démocratie. Finalement, nous verrons de quelle manière Aristote et Tocqueville s'accordent pour dire que le « pouvoir du nombre » peut mener à une forme de tyrannie plus insidieuse et plus terrible que maintes autres formes de gouvernement.

Introduction

Lorsque l'on désire traiter de la démocratie actuellement, un obstacle terrible se dresse devant nous. L'époque contemporaine s'avère tellement façonnée par l'ethos démocratique qu'il n'est

* L'auteur est étudiant au doctorat en philosophie (Université de Montréal).

pratiquement pas possible de se détacher d'une forme d'idolâtrie qui, d'un bout à l'autre du spectre politique, s'adresse à cette sorte de régime.

Si la droite revendique des limitations de celle-ci (de nature économique, méritocratique ou ethnique par exemple), la gauche voudrait bien l'étendre ou la renforcer, jusqu'à en changer la nature (directe, consensuelle, etc.), et, sauf quelques rares marginaux, personne n'ose remettre intempestivement en question ce principe fondamental de l'Occident moderne.

Une des sources légitimatrices de la démocratie est la filiation historique qu'elle entretient avec la Grèce antique. Ainsi, il s'avère fort pertinent de mettre en relation deux auteurs influents de chacune des époques affiliées symboliquement. En l'occurrence, nous considérerons Aristote, un des sommets, ainsi que Platon, de la philosophie politique antique, avec Alexis de Tocqueville, un des pères fondateurs de la sociologie politique moderne. Nous découvrirons rapidement que, malgré la distance temporelle entre les deux penseurs, maints éléments se rejoignent au sein de leurs théories respectives.

1. L'irrésistibilité de la démocratie

Malgré tout le respect que nous vouons à Platon, il n'en demeure pas moins qu'Aristote dépasse son mentor quant à la méthode que ce dernier emprunte. Effectivement, la méthodologie d'Aristote semble tenir compte des éléments empirique et historique pour l'élaboration de ses analyses. Alors que Platon tente de découvrir le « modèle idéal », vers lequel tout régime, sans considération du contexte, doit nécessairement tendre (sans jamais pouvoir l'atteindre par ailleurs), Aristote, quant à lui, semble plutôt considérer le système le plus approprié selon la situation sociale particulière. Pour Platon, le but du politique consiste en la Justice et la manière d'y accéder est par le gouvernement des philosophes :

[à] moins que, dis-je, les philosophes n'arrivent à régner dans les cités, ou à moins que ceux qui à présent sont appelés rois et dynastes ne philosophent de manière

Comparaison du concept de démocratie chez Aristote et Tocqueville et critique de ses dérives potentielles

authentique et satisfaisante et que viennent à coïncider l'un avec l'autre pouvoir politique et philosophie¹.

L'entreprise aristotélicienne s'avère quelque peu plus modeste. En effet, la démarche d'Aristote ne tente pas uniquement de découvrir le modèle politique idéal et universel, car la quasi-impossibilité de la voir germer au sein des peuples est presque indéniable :

[d]e sorte qu'il est évident qu'à propos de la constitution c'est la même science de considérer ce qu'est la constitution excellente, c'est-à-dire quelle est celle qui serait parfaitement conforme à nos vœux si rien d'extérieur ne s'y oppose ; et aussi laquelle est adaptée à quels gens (car pour beaucoup de gens il est sans doute impossible d'atteindre par eux-mêmes la constitution excellente, de sorte que le bon législateur, c'est-à-dire l'homme politique selon le vrai, ne doit laisser de côté ni la constitution la plus valable absolument, ni la constitution excellente dans une situation donnée)².

Ainsi, pour Aristote, ce qui importe est d'abord de considérer le régime politique (forme) adéquat, en considération du contexte social (matière). Cet impératif provient d'un critère réaliste, en ce que la constitution politique à adopter se doit de tenir compte de la matière à organiser pour devenir effective : « [d]e telles choses, en effet, ne sont pas difficiles à concevoir, mais à réaliser, car dire est affaire de souhait, réaliser affaire de chances³ ».

Ce trait fondamental de l'approche aristotélicienne en ce qui concerne le politique correspond exactement à la méthode qu'adopte Tocqueville. Effectivement, dans *De la démocratie en Amérique*, le philosophe français divise son œuvre en deux parties : une traitant de la constitution politique en tant que telle ainsi que ses instances, et l'autre considérant davantage l'état social et les mœurs de la société états-unienne. Dès le début du second tome, Tocqueville rend

¹ Platon, (2004), *La République*, V, 473d.

² Aristote, (1993), *Les Politiques*, IV, 1, 1288b, 21-27.

³ *Ibid.*, VII, 12, 1331b, 19-22.

explicite un postulat fondateur de sa démarche : « [l]’aspect de la société civile ne s’est pas trouvé moins changé que la physionomie du monde politique⁴ ». Chez Aristote, comme nous venons de le voir, une harmonisation entre la forme politique et la matière empirique doit advenir d’une manière ou d’une autre.

Nous retrouvons donc un principe similaire à la méthode aristotélicienne chez Tocqueville. Bien que ce dernier provienne d’une famille ultra-royaliste, dont une partie fut persécutée sous la Terreur de 1793, il n’en demeure pas moins que le philosophe aristocrate considère vain de lutter contre la poussée démocratique de son temps :

[l]es fédéralistes luttaient contre la pente irrésistible de leur siècle et de leur pays. Quel que fût la bonté ou le vice de leurs théories, elles avaient le tort d’être inapplicables dans leur entier à la société qu’ils voulaient régir ; ce qui est arrivé sous Jefferson serait donc arrivé tôt ou tard⁵.

C’est d’ailleurs cette conviction inexorable de l’auteur français qui le pousse à entamer cette étude de fond de la société états-unienne, théâtre d’opération de prédilection de la révolution démocratique :

[o]n s’étonnera peut-être qu’étant fermement de cette opinion que la révolution démocratique dont nous sommes témoins est un fait irrésistible contre lequel il serait ni désirable ni sage de lutter, il me soit arrivé souvent, dans ce livre, d’adresser des paroles si sévères aux sociétés démocratiques que cette révolution a créées⁶.

Plus encore, Tocqueville va jusqu’à lier le mouvement démocratique à un téléologisme providentiel : « [v]ouloir arrêter la démocratie paraîtrait alors lutter contre Dieu même, et il ne resterait aux nations qu’à s’accommoder à l’état social que leur impose la Providence⁷ ».

⁴ de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, II, p. 7.

⁵ *Ibid.*, I, p. 181.

⁶ *Ibid.*, II, p. 8.

⁷ *Ibid.*, I, p. 5.

Pour Aristote, comme l'énonce Bodéüs, il semble tout autant difficile, lorsque certaines conditions sont réunies, de ne pas voir surgir un régime démocratique, en ce qu'« à l'horizon, tentation ou menace, se profile la démocratie, qui, avec la croissance des masses populaires, s'imposera d'elle-même, irrésistiblement⁸ ». Il semble bien que pour Aristote ce soit l'augmentation démographique qui soit le moteur principal de l'avènement irrésistible de la démocratie : « [e]t comme il se trouve maintenant que les cités sont plus grandes, il n'est sans doute pas facile qu'il existe encore une constitution autre qu'une démocratie⁹ ». Pourtant, loin s'en faut de croire que l'irrésistibilité de la démocratie soit en lien avec une valeur absolue :

[i]l donne à croire, sans doute, que, dans certaines conditions, une bonne démocratie est parfaitement concevable, mais cela n'équivaut nullement à soutenir que la démocratie est le meilleur régime qui soit¹⁰.

2. La démocratie comme régime dévié

Pour Aristote, il existe six formes politiques typiques. Celles-ci se différencient, en premier lieu, par le nombre d'individus souverains (un seul, une minorité ou une majorité). Dans un deuxième temps, les régimes se différencient selon qu'ils sont droits ou déviés :

[n]ous avons distingué trois constitutions droites – royauté, aristocratie, gouvernement constitutionnel – et trois qui en sont des déviations – tyrannie déviation de la royauté, oligarchie de l'aristocratie, démocratie du gouvernement constitutionnel¹¹.

Tocqueville, quoique de manière différente (dans la relation entre le pouvoir et la société), va lui aussi parvenir à un schéma similaire :

⁸ Bodéüs, R. (2014), « Document II », p. 19.

⁹ Aristote, (1993), *Les Politiques*, III, 15, 1286b, 20-22.

¹⁰ Bodéüs, R. (2014), « Document III », p. 10.

¹¹ Aristote, (1993), *Les Politiques*, IV, 2, 1289a, 26-30.

celui où le pouvoir est extérieur à la société (les monarchies absolues et les despotismes (...)), celui où il est à la fois intérieur et extérieur à la société (les aristocraties), les États-Unis enfin où la société agit par elle-même sur elle-même¹².

À l'instar d'Aristote, lorsque nous nous trouvons dans un contexte idéal, Tocqueville semble favorable à l'idée d'avoir un seul dirigeant :

[]orsque les ennemis de la démocratie prétendent qu'un seul fait mieux ce dont il se charge que le gouvernement de tous, il me semble qu'ils ont raison. Le gouvernement d'un seul, en supposant de part et d'autre à égalité de lumières, met plus de suite dans ses entreprises que la multitude ; il montre plus de persévérance, plus d'idée d'ensemble, plus de perfection de détail, un discernement plus juste dans le choix des hommes¹³.

Toujours est-il, ce qui fait qu'un régime est dévié (*parekbasis*) consiste en ce qu'au lieu de viser l'avantage de tous, le souverain ne s'intéresse qu'à son intérêt propre : « [c]ar la tyrannie est une monarchie qui vise l'avantage du monarque, l'oligarchie celui des gens aisés, la démocratie vise l'avantage des gens modestes. Aucune de ces formes ne vise l'avantage commun¹⁴ ». Si l'on considère l'aristocratie chez Tocqueville comme étant potentiellement une oligarchie (entendue dans le sens d'Aristote), nous pouvons dès lors considérer, à l'instar du philosophe grec, que parvenu à un certain moment du développement d'une civilisation, les seuls régimes encore possibles, et luttant entre eux, consistent en la démocratie et l'oligarchie :

[j]e ne dis point que les partis américains aient toujours pour but ostensible ni même pour but caché de faire prévaloir l'aristocratie ou la démocratie dans le pays ; je dis que les passions aristocratiques ou démocratiques se retrouvent aisément au fond de tous les partis ; et que, bien

¹² Manent, P. (1982), *Tocqueville et la nature de la démocratie*, p. 18.

¹³ de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, I, p. 255.

¹⁴ Aristote, (1993), *Les Politiques*, III, 7, 1279b, 7-10.

qu'elles s'y dérobent aux regards, elles en forment comme le point sensible et l'âme¹⁵.

Or, ces deux types de régime courent tous les deux le risque de dévier de la finalité de toute communauté politique, en l'occurrence la Justice : « [m]ais les gouvernements constitutionnels et les aristocraties sont principalement ruinés quand on s'écarte de la justice au sein de la constitution elle-même¹⁶ ». C'est donc exactement pour cette raison qu'Aristote considère que l'oligarchie, ainsi que la démocratie, les deux régimes les plus probables à s'imposer par ailleurs, s'avèrent des constitutions déviées :

[l]es deux régimes, démocratie et oligarchie, sont donc pareillement fautifs dans leurs principes mêmes, et, qui plus est, s'opposent l'un à l'autre d'une certaine façon, s'il est vrai que la minorité riche, en oligarchie, sacrifie à ses fins la majorité pauvre tandis que celle-ci, en démocratie, sacrifie à ses fins la minorité riche¹⁷.

3. La finalité des régimes

À travers l'oeuvre d'Aristote, nous pouvons observer une certaine constante en ce qui concerne l'objectif de toute entreprise humaine. En effet, il semble bien que la quête de tout individu consiste en le Bonheur :

[c]hacun de nous en particulier, à peu de chose près, et tout le monde en général, se propose un certain but dans la poursuite duquel on adopte ou l'on repousse une détermination. Ce but, en résumé, c'est le bonheur et les parties qui le constituent¹⁸.

¹⁵ de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, I, p. 182.

¹⁶ Aristote, (1993), *Les Politiques*, V, 7, 1307a, 6-8.

¹⁷ Bodéüs, R. (2014), « Document III », p. 14.

¹⁸ Aristote, (1991), *Rhétorique*, I, 5, §1, 1360b.

Pourtant, il ne semble pas que l'objet de ce bonheur soit le même pour tout le monde :

[l]e mot qui le désigne est accepté par tout le monde ; le vulgaire, comme les gens éclairés, appelle ce bien suprême le bonheur ; et dans leur opinion commune vivre bien, agir bien est synonyme d'être heureux. Mais c'est sur la nature et l'essence du bonheur que les opinions se partagent ; et sur ce point, le vulgaire est très loin d'être d'accord avec les sages¹⁹.

Ainsi, il en va de même suivant les types de régime politique : « [l]es partisans de la démocratie le placent uniquement dans la liberté ; ceux de l'oligarchie le placent tantôt dans la richesse, tantôt dans la naissance ; et ceux de l'aristocratie, dans la vertu²⁰ ». De cette manière, il est possible de constater un principe de distinction des régimes entre eux qui ne consiste, ni en la cause formelle (la structure institutionnelle), ni en la cause efficiente (la classe sociale au pouvoir), ni en la cause matérielle (le contexte social), mais plutôt en la cause finale, en ce que « la définition même de l'aristocratie c'est l'excellence, alors que celle de l'oligarchie c'est la richesse et celle du régime populaire la liberté²¹ ».

De cette manière, la cause la plus importante de la démocratie est la finalité ultime qu'elle se donne :

[l]e principe de base de la constitution démocratique c'est la liberté (...). Et l'une des formes de la liberté c'est d'être tour à tour gouverné et gouvernant. En effet, le juste selon la conception démocratique, c'est que chacun ait une part égale numériquement et non selon son mérite, et avec une telle conception du juste il est nécessaire que la masse soit souveraine, et ce qui semble bon à la majorité sera quelque chose d'indépassable²².

¹⁹ Aristote, (1992), *Éthique à Nicomaque*, I, 2, §2, 1095a.

²⁰ *Ibid.*, V, 3, §6, 1131a.

²¹ Aristote, (1993), *Les Politiques*, IV, 8, 1294a, 10-13.

²² *Ibid.*, IV, 8, 1317a, 40-b 7.

Comparaison du concept de démocratie chez Aristote et Tocqueville et critique de ses dérives potentielles

Contrairement aux autres régimes, la démocratie se caractérise par une mise en hypostase du principe de liberté :

[a]u demeurant, tous les régimes politiques s'accordent, de manière tacite du moins, pour regarder la liberté comme la condition nécessaire du citoyen. Mais la démocratie va plus loin. La liberté, pour les démocrates et pour eux seuls, est aussi la condition *suffisante*, pour être citoyen "au sens fort", c'est-à-dire avoir part au gouvernement de la Cité²³.

Pour le dire simplement, la liberté, en situation démocratique, constitue l'unique et ultime condition rendant possible la participation active au politique pour le citoyen.

Chez Tocqueville, nous rencontrons aussi ce principe de souveraineté du peuple en tant que fondement légitime de la démocratie : « [c]hez les nations où règne le dogme de la souveraineté du peuple, chaque individu forme une portion égale du souverain, et participe également au gouvernement de l'État²⁴ ». Ainsi, c'est à travers ce principe que l'homme démocratique s'élève de son état de servitude : « [l]'homme qui obéit à la violence se plie et s'abaisse ; mais quand il se soumet au droit de commander qu'il reconnaît à son semblable, il s'élève en quelque sorte au-dessus de celui même qui lui commande²⁵ ». Le philosophe français va jusqu'à décrire l'idéal démocratique sur ces bases :

[n]ul ne différant alors de ses semblables, personne ne pourra exercer un pouvoir tyrannique ; les hommes seront parfaitement libres, parce qu'ils seront entièrement égaux, et ils seront tous parfaitement égaux parce qu'ils seront entièrement libres. C'est vers cet idéal que tendent les peuples démocratiques²⁶.

²³ Bodéüs, R. (2014), « Document III », p. 12.

²⁴ de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, I, p. 63.

²⁵ *Ibid.*, p. 248.

²⁶ *Ibid.*, II, p. 101.

Malgré cette égalité formelle, il reste toujours qu'en réalité, une certaine inégalité de nature nouvelle se déploie irrémédiablement. À l'époque où Tocqueville écrit, la révolution industrielle rendit possible une nouvelle forme d'injustice économique, malgré l'égalité politique : « [a]insi donc, dans le même temps que la science industrielle abaisse sans cesse la classe des ouvriers, elle élève celle des maîtres²⁷ ». Tocqueville parle même de la création d'une nouvelle aristocratie : « [a]insi, à mesure que la masse de la nation tourne à la démocratie, la classe particulière qui s'occupe d'industrie devient plus aristocratique²⁸ ».

Cette nouvelle élite semble représenter un certain danger pour l'auteur français : « [j]e pense qu'à tout prendre, l'aristocratie manufacturière que nous voyons s'élever sous nos yeux est une des plus dures qui aient paru sur la terre²⁹ ». De manière similaire, Aristote va lui aussi considérer que les « nouveaux riches » manifestent, à plusieurs égards, une tendance moins vertueuse :

[i]l y a cette différence, entre les mœurs d'un homme nouvellement riche et celles de l'homme riche d'ancienne date, que, chez les gens nouvellement riches, plutôt que chez les autres, tous les défauts sont accentués. Car la condition de l'homme nouvellement riche est comme une richesse mal acquise³⁰.

Ce nouveau type d'acquisition, pour le dire de manière générale, consiste principalement dans le fait que la nouvelle classe des gens aisés se base sur des valeurs mobilières, et non plus immobilières. Le fait que le revenu des nouveaux riches prenne essor à partir du numéraire, par le commerce en gros notamment, rend illimitée la possibilité d'accaparement, contrairement aux limites naturelles imposées traditionnellement par la richesse foncière. Sans vouloir aller plus loin dans ce sens, il est intéressant de considérer qu'il pourrait bien y exister certaines affinités électives entre la transformation des moyens d'enrichissement et la configuration

²⁷ de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, p. 165.

²⁸ *Ibid.*, p. 166.

²⁹ *Ibid.*, p. 167.

³⁰ Aristote, (1991), *Rhétorique*, II, 4, §4, 1391a.

politique. D'ailleurs, Bodéüs signale une certaine tendance des oligarques à l'*hubris*, qui se répercute au niveau politique : « [l]e penchant de la ploutocratie pour la grandeur, la domination, voire la guerre d'annexion, est noté par Aristote comme un fait avéré³¹ ».

Il s'agit là d'un danger lié à la cause finale de l'oligarchie. En effet, comme l'affirme judicieusement Bodéüs, la déviance de ce type de régime tient principalement au fait que la finalité de l'oligarchie devient sans fondement absolu (quête de vertu),

parce qu'elle fait de la richesse une fin, poursuivie sans limites, alors qu'elle doit, par nature, servir à autre chose qu'elle-même, l'oligarchie est un régime insensé, faute de but ultime, clairement déterminé, à quoi rattacher, pour lui donner sens, la poursuite de biens extérieurs³².

Cela pousse Aristote à affirmer que la démocratie, tout en demeurant foncièrement viciée en soi, demeure pourtant le « moins pire des mauvais régimes » : « [d]e sorte que la tyrannie, étant la pire, est celle qui s'éloigne la plus d'une constitution, en second vient l'oligarchie, (...) la plus mesurée étant la démocratie³³ ». Tocqueville adopte un point de vue similaire, en ce que malgré tout, la démocratie, compte tenu de son inefficacité immanente (due principalement à l'impermanence des fonctions), s'avère moins dangereuse que maints régimes viciés, mais plus efficaces : « [r]emarquez encore que si le magistrat démocratique use plus mal qu'un autre du pouvoir, il le possède, en règle générale, moins longtemps³⁴ ». De plus, considérant que le but ultime de la science politique, pour Aristote, consiste en la « sauvegarde des régimes », il importe de noter que, pour ce dernier, la démocratie possède plus de chances de se pérenniser à travers le temps, compte tenu du fait qu'elle possède moins d'ennemis politiques que les oligarchies (le peuple et les autres oligarques) ou les tyrannies (tout le monde) :

³¹ Bodéüs, R. (2014), « Document II », p. 10.

³² *Ibid.*, p. 15.

³³ Aristote, (1993), *Les Politiques*, IV, 2, 1289b, 1-5.

³⁴ de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, I, p. 243.

« [p]ourtant la démocratie est plus stable et moins exposée aux séditions que l'oligarchie³⁵ ».

Il ne faut pourtant pas croire que la démocratie est blanche comme neige ! Au contraire, malgré son noble idéal – commander et être commandé en toute dignité –, ce type de régime peut se voir corrompu à un certain moment. Nous considérons que la transition entre la démocratie droite ou république (*politea*) et la démocratie déviée tient particulièrement à la transfiguration de la valeur accordée à la notion de liberté. En effet, dans une république, la liberté semble correspondre à un principe positif, en ce « [qu']il ne faut pas croire que ce soit un esclavage de vivre selon la constitution, c'est au contraire le salut³⁶ ».

Pourtant, lorsque la liberté est prise en tant que valeur absolue, en elle-même, elle tend davantage à être considérée de manière négative, c'est-à-dire comme une absence de contraintes quelles qu'elles soient : « Aristote, en effet, non sans critique implicite, s'est fait l'écho de la conviction démocratique selon laquelle la liberté est la possibilité de faire ce qu'on souhaite³⁷ ». En effet, la liberté positive implique nécessairement un contrôle des désirs : « [c]ar l'apprentissage du commandement par l'obéissance est très évidemment une discipline des désirs, en même temps qu'une instruction intellectuelle³⁸ ». Ainsi, en se faisant l'apôtre de la liberté à travers l'égalité, le démocrate, désireux de niveller l'ensemble des conditions sociales, tend à manquer l'essentiel pour le superflu : « [c]ar c'est bien plutôt les désirs qu'il faut égaliser que les fortunes, et cela est impossible pour des gens qui n'ont pas reçu une éducation convenable par le moyen des lois³⁹ ». C'est d'ailleurs cette idéalisation de l'égalité qui provoque, selon Tocqueville, les tendances autodestructrices de la démocratie :

[c]e n'est pas que les peuples dont l'état social est démocratique méprisent naturellement la liberté ; ils ont au contraire un goût instinctif pour elle. Mais la liberté n'est pas l'objet principal et continu de leur désir ; ce qu'ils

³⁵ Aristote, (1993), *Les Politiques*, V, 1, 1302a, 9.

³⁶ *Ibid.*, V, 9, 1310a, 34-35.

³⁷ Bodéüs, R. (2014), « Document III », p. 13.

³⁸ *Ibid.*, p. 14.

³⁹ Aristote, (1993), *Les Politiques*, II, 7, 1126b6, 30-32.

aiment d'un amour éternel, c'est l'égalité ; ils s'élancent vers la liberté par impulsion rapide et par efforts soudains, et, s'ils manquent le but, ils se résignent ; mais rien ne saurait les satisfaire sans l'égalité, et ils consentiraient plutôt à périr qu'à la perdre⁴⁰.

4. La tyrannie de la majorité

Selon Tocqueville, ce qui rend possible la transmutation de la valeur de la liberté vers une conception négative, en tant qu'absence de contraintes extérieures pour l'individu, est la primauté qu'acquiert la notion d'égalité au détriment de l'idéal de la liberté en tant que telle : « [i]ls avaient voulu être libres pour pouvoir se faire égaux, et, à mesure que l'égalité s'établissait davantage à l'aide de la liberté, elle leur rendait la liberté plus difficile⁴¹ ». Selon Aristote, l'élément essentiel de la démocratie extrême réside aussi dans ce principe d'égalité : « [a]insi donc la démocratie qui est première, c'est celle qui est appelée ainsi avant tout du fait de l'égalité⁴² ». Toujours est-il, cette égalité formelle amène pourtant une inégalité de fait, en ce que, implicitement, c'est la majorité qui obtient le pouvoir : « [e]t puisque le peuple est majoritaire, il est nécessaire qu'une telle constitution soit démocratique⁴³ ».

À l'époque démocratique contemporaine d'Aristote, tout comme au temps de la démocratie moderne dont Tocqueville est témoin, c'est le peuple qui est majoritaire et c'est donc lui qui contrôle en quelque sorte l'État :

[c]'est donc réellement le peuple qui dirige, et, quoique la forme de gouvernement soit représentative, il est évident que les opinions, les préjugés, les intérêts, et même les passions du peuple ne peuvent trouver d'obstacles

⁴⁰ de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, I, p. 53.

⁴¹ *Ibid.*, II, p. 320.

⁴² Aristote, (1993), *Les Politiques*, IV, 4, 1291b, 31.

⁴³ *Ibid.*, 36-37.

durables qui les empêchent de se produire dans la direction journalière de la société⁴⁴.

Tocqueville va même jusqu'à identifier, dans un contexte démocratique, le peuple à la toute-puissance divine : « [l]e peuple règne sur le monde politique américain comme Dieu sur l'univers. Il est la cause et la fin de toute chose ; tout en sort et tout s'y absorbe (...)»⁴⁵ ».

Effectivement, pour le philosophe français, c'est cette absolutisation du pouvoir majoritaire qui constitue l'essence de la démocratie : « [i]l est de l'essence même des gouvernements démocratiques que l'empire de la majorité y soit absolu ; car en dehors de la majorité, dans les démocraties, il n'y a rien qui résiste⁴⁶ ». Pourtant, il est faux de considérer que ce pouvoir de la majorité s'avère foncièrement égalitaire au final, car la majorité ne représente qu'une partie (quoique numériquement importante) de la population totale : « [l]'avantage réel de la démocratie n'est pas, comme on l'a dit, de favoriser la prospérité de tous, mais seulement de servir le plus grand nombre⁴⁷ ».

Or, une des erreurs dont il est possible de se rendre coupable, lorsque le regard ne se porte que sur le superficiel et oublie l'essentiel, obnubilé par une sorte de mystique moderne agissant comme oeillère idéologique insidieuse, est de considérer qu'il existe un rapport de détermination nécessaire entre la quantité participant à la sélection et la validité du choix : « [i]l m'est démontré que ceux qui regardent le vote universel comme une garantie de la bonté du choix se font une illusion complète. Le vote universel a d'autres avantages, mais non celui-ci⁴⁸ ».

En conférant un pouvoir absolu à la majorité, celle-ci finit par acquérir une légitimation morale complète, en ce qu'elle est perçue comme étant foncièrement bonne et donc infaillible : « [l]'empire moral de la majorité se fonde en partie sur cette idée, qu'il y a plus de lumière et de sagesse dans beaucoup d'hommes réunis que dans un

⁴⁴ de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, I, p. 177.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 56.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 257.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 243.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 205.

Comparaison du concept de démocratie chez Aristote et Tocqueville
et critique de ses dérives potentielles

seul, dans le nombre des législateurs que dans le choix⁴⁹ ». C'est à partir de ce constat que Tocqueville en vient à affirmer que la démocratie peut s'avérer encore plus tyrannique, car de nature plus pernicieuse, qu'une monarchie absolue :

[s]ous le gouvernement absolu d'un seul, le despotisme, pour arriver à l'âme, frappait grossièrement le corps; et l'âme, échappant à ces coups, s'élevait glorieusement au-dessus de lui ; mais dans les républiques démocratiques, ce n'est point ainsi que procède la tyrannie ; elle laisse le corps et va droit à l'âme⁵⁰.

Il est possible de constater, outre le glissement de la conception de la liberté, trois principales causes qui peuvent pousser la démocratie vers un pouvoir tyrannique : la centralisation du pouvoir politique, l'instabilité ou l'absence de lois et la démagogie. Tocqueville note cette première tendance, au sein des nations démocratiques, à une centralisation toujours accrue, au détriment des pouvoirs individuels :

[a]insi, la tendance démocratique qui porte les hommes à multiplier sans cesse les privilèges de l'État et à restreindre les droits des particuliers est bien plus rapide et plus continue chez les peuples démocratiques⁵¹.

De plus, il semble y avoir un lien entre les conditions politiques du despotisme et l'individualisme social : « [l]e despotisme qui, par nature, est craintif, voit dans l'isolement des hommes le gage le plus certain de sa propre durée, et il met d'ordinaire tous ses soins à les isoler⁵² ».

En effet, nous touchons ici un élément central de la pensée de Tocqueville, en ce que ce serait par la disparition des pouvoirs intermédiaires, entre le peuple et le gouvernement, que la démocratie recèlerait de ses plus grands dangers de sombrer dans une dictature.

⁴⁹ de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, I, p. 258.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 266-267.

⁵¹ *Ibid.*, II, p. 307.

⁵² *Ibid.*, p. 108.

Bien que nous ne retrouvons qu'une ressemblance partielle entre les deux auteurs, principalement dû au fait que la démocratie athénienne était directe et celle dont fut témoin Tocqueville était représentative, il est tout de même intéressant de noter que cette tendance à l'évaporation des pouvoirs intermédiaires était déjà considérée chez Aristote, quoique de manière liminaire, 2500 ans plus tôt :

[d]e plus, il semble que toutes les dispositions des tyrannies conviennent aux régimes populaires, je veux dire, par exemple, l'absence d'autorité sur les esclaves (...), les femmes et les enfants, et le refus de contrôler le genre de vie que chacun veut mener⁵³.

Paradoxalement, la plus grande puissance du pouvoir central se consolide en ne légiférant justement pas sur les affaires privées. Effectivement, l'absence de droit privé tend à dissoudre les structures sociales autres que l'État (la famille par exemple), conférant à ce dernier très peu de concurrence légitime dans l'organisation de la vie de ses citoyens.

Une des thèses importantes d'Aristote concerne le rapport qu'entretiennent les démocraties à la loi. D'abord, la « supériorité de la multitude » advient suite à deux éléments principaux, l'oisiveté et les instances salariées, car « ils y prennent part comme citoyens parce qu'ils peuvent mener une vie de loisir et que les gens modestes touchent une indemnité⁵⁴ ». Lorsque les conditions sont réunies et que la multitude acquiert le pouvoir, il existe une certaine tendance à ce que celle-ci se pose comme unique instance souveraine, au-delà des lois traditionnelles : « [d]e là vient que c'est la masse des gens modestes qui est souveraine dans la constitution, et non les lois⁵⁵ ». Pour Aristote, il semble plutôt difficile de voir une cité populeuse (donc fort probablement démocratique), ayant en même temps un système légal fonctionnel : « [m]ais, par ailleurs, il est manifeste d'après les faits qu'il est difficile et peut-être impossible que soit régie par de bonnes lois la cité populeuse⁵⁶ ».

⁵³ Aristote, (1993), *Les Politiques*, VI, 4, 1319b, 26-30.

⁵⁴ *Ibid.*, IV, 6, 1293a, 5-7.

⁵⁵ *Ibid.*, 10-11.

⁵⁶ *Ibid.*, VII, 4, 1326a, 26-28.

Comparaison du concept de démocratie chez Aristote et Tocqueville et critique de ses dérives potentielles

Chez Tocqueville, nous retrouvons aussi cette caractéristique des fonctions politiques salariées au sein des régimes démocratiques :

[j]e regarde comme un des signes les plus visibles de l'empire absolu qu'exerce la démocratie en Amérique l'absence complète des fonctions gratuites. Les services rendus au public, quels qu'ils soient, s'y payent : aussi chacun a-t-il, non pas seulement le droit, mais la possibilité de les rendre⁵⁷.

Selon Tocqueville, la question de la légalité est centrale dans un contexte démocratique pour y assurer la pérennité du système. Il affirme même « qu'on s'apercevra un jour qu'en diminuant ainsi l'indépendance des magistrats, on n'a pas seulement attaqué le pouvoir judiciaire, mais la république démocratique elle-même⁵⁸ ».

Le philosophe français recense les propos de quelques Pères de la Constitution américaine, traitant tous d'un même danger : l'instabilité des lois. D'abord, Hamilton affirme : « [l']instabilité législative est la plus grande tache qu'on puisse signaler dans nos constitutions⁵⁹ ». Puis, Madison énonce : « [l]a facilité qu'on trouve à changer les lois (...), et l'excès qu'on peut faire du pouvoir législatif, me paraissent les maladies les plus dangereuses auxquelles notre gouvernement soit exposé⁶⁰ ». Finalement, Jefferson stipule : « [l']instabilité de nos lois est réellement un inconvénient très grave⁶¹ ». Pour terminer, Tocqueville considère que le danger de l'arbitraire législatif constitue un point commun entre la monarchie absolue et la démocratie :

[i]l y a deux espèces de gouvernement sous lesquels il se mêle beaucoup d'arbitraire à l'action des magistrats ; il en

⁵⁷ de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, I, p. 211.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 280.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 209.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

est ainsi sous le gouvernement absolu d'un seul et sous le gouvernement de la démocratie⁶².

Il importe de noter qu'Aristote constate qu'un des plus grands dangers pour la survie d'une démocratie, si ce n'est pas le plus grand, consiste en la présence des démagogues. D'abord, il semble que les modalités décisionnelles au sein d'un régime démocratique laissent place à l'arbitraire dans leur principe même, en ce que

tous s'assemblent pour délibérer sur tout, et que les magistrats ne décident sur rien mais préparent seulement les décisions : tel est aujourd'hui le mode d'administration de la démocratie extrême, dont nous disons qu'elle est l'analogie d'un régime oligarchique d'arbitraire et d'une monarchie tyrannique⁶³.

En effet, Aristote constate qu'il est possible d'effectuer une analogie entre la démocratie extrême et la tyrannie : « [d]e plus toutes les mesures prises dans la démocratie extrême sont de caractère tyrannique⁶⁴ ». Cela semble principalement dû au fait que la place laissée vacante par les lois peut très bien laisser place à la démagogie. Les démagogues peuvent user de toutes les perfidies du monde pour se concilier l'opinion du peuple : « [m]ais les démagogues d'aujourd'hui, pour plaire aux masses, font prononcer beaucoup de confiscations par les tribunaux⁶⁵ ».

Tocqueville constate tout autant le danger de la démagogie dans une démocratie. Il le voit surtout à travers les associations libres, prolifiques aux États-Unis : « [s]'arrêtera-t-il toujours devant cette considération métaphysique, que le but des associations est de diriger les opinions et non de les contraindre, de conseiller la loi, non de la faire⁶⁶ » ? Le problème central, pour l'auteur, est l'immense difficulté qu'impose la discrimination entre les charlatans et les gens aux nobles intentions : « [d]e là vient que les charlatans de tous genres savent si

⁶² de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, I, p. 212.

⁶³ Aristote, (1993), *Les Politiques*, IV, 14, 1298a, 30-33.

⁶⁴ *Ibid.*, V, 11, 1313b, 33-34.

⁶⁵ *Ibid.*, VI, 5, 1320b, 5-6.

⁶⁶ de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, I, p. 196.

bien le secret de plaire, tandis que, le plus souvent, ses véritables amis y échouent⁶⁷ ». Face à ces faux amis, le peuple se voit pratiquement démuné : « [l]e peuple, entouré de flatteurs, parvient difficilement à triompher de lui-même⁶⁸ ». C'est donc, aussi pour Tocqueville, la présence insidieuse des démagogues qui semble pousser les lois à devenir inopérantes : « [a]insi il est permis de croire qu'une loi gênante, dont la majorité ne sentirait pas l'utilité actuelle, ne serait pas portée ou ne serait pas obéie⁶⁹ ». Pour l'auteur, ce nouveau despotisme mène directement à la ruine de la nation :

[j]e veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas ; il les touche et ne les sent point ; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et, s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie⁷⁰.

Conclusion

Pour terminer, il est intéressant de constater que nos deux auteurs se rejoignent sur maints éléments théoriques, dont deux s'avèrent tout à fait essentiels. Effectivement, il semble possible d'établir une analogie entre la monarchie et la démocratie. D'abord, il est possible de constater une certaine tendance à l'obsolescence des lois, du fait que la volonté populaire s'impose de manière arbitraire. Puis, tout comme le monarque trouve une armée de courtisans à ses pieds, le

⁶⁷ de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique*, I, p. 204.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 234.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ *Ibid.*, II, p. 324.

peuple ne compte plus le nombre de flatteurs démagogiques qui sont prêts à tout pour s'attirer les grâces du public.

Il serait intéressant de voir si les analyses d'Aristote et de Tocqueville s'avèrent toujours pertinentes à notre époque contemporaine. Plus précisément, il serait profitable d'élargir l'interprétation du peuple, en allant au-delà d'une considération des simples revenus. Par exemple, nous pourrions tout autant considérer que la majorité représente un groupe ethnique particulier, ou encore un groupe d'âge. Effectivement, dans un contexte de vieillissement de la population, nous pourrions bien considérer, en demeurant fidèle aux conclusions tirées dans ce travail, que démocratie constitue une forme d'euphémisme pour gérontocratie. D'ailleurs, nos démagogues contemporains ne vont pas justement flatter le « peuple » avec des discours sur la santé, la question des retraites, etc., et tourner le dos à l'amélioration du système éducatif ou aux politiques des garderies subventionnées ?

Bibliographie

- Aristote, (1993), *Les Politiques*, trad. P. Pellegrin, Paris, Flammarion, 575 p.
- Aristote, (1991), *Rhétorique*, trad. C.-E. Ruelle, Paris, Livre de poche, 407 p.
- Aristote, (1992), *Éthique à Nicomaque*, trad. J. Barthélemy Saint-Hilaire, Paris, Livre de poche, 447 p.
- Bodéüs, R. (2014), « Document II », dans le cadre du cours *PHI 6205 Histoire de la philosophie*, Montréal, Université de Montréal, 20 p.
- Bodéüs, R. (2014), « Document III », dans le cadre du cours *PHI 6205 Histoire de la philosophie*, Montréal, Université de Montréal, 30 p.
- Manent, P. (1982), *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris, Julliard, 181 p.
- Platon, (2004), *La République*, trad. G. Leroux, Paris, Flammarion, 801 p.
- de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique I*, Paris, Gallimard, 466 p.

Comparaison du concept de démocratie chez Aristote et Tocqueville
et critique de ses dérives potentielles

de Tocqueville, A. (1961), *De la démocratie en Amérique II*, Paris, Gallimard, 422 p.